

---

## **BOIS-ÉNERGIE : LES MÉGA-PROJETS DE COGÉNÉRATION CHALEUR-ÉLECTRICITÉ EN FRANCE : APPROCHE PROMETTEUSE OU PORTEUSE D'ERREURS ?**

### **INTRODUCTION**

#### **Présentation des appels à projet cogénération, dits CRE.**

par Patrick Ollivier<sup>1</sup>

Afin d'impulser significativement le programme national de montée de la part d'énergies renouvelables, l'État français a lancé successivement quatre appels à projets, visant à susciter l'installation d'unités consommant de la biomasse et produisant simultanément de la chaleur et de l'électricité. Le principe est que le soumissionnaire propose un projet technique bien identifié, et annonce le prix auquel il entend vendre l'électricité ; si son projet est accepté, il bénéficie d'un contrat d'achat garanti en quantités et prix, sur le moyen-long terme.

Ces appels d'offre ont recueilli un succès certain à en juger par le nombre de dossiers soumis et retenus. En revanche, ils ont procuré une certaine déception en raison de la non-réalisation de projets retenus. À ce jour, d'après nos informations :

- CRE 1 (2005): 15 projets retenus, 6 concrétisés, soit 40% de réalisations
- CRE 2 (2006): 25 projets retenus, 5 concrétisés, soit 20% de réalisations
- CRE 3 (2008) : 33 projets retenus, 18 concrétisés ou en cours, soit 55% de réalisations
- ensemble des 3 première CRE : 73 projets retenus, 29 concrétisés ou en cours, soit 40% de réalisations

(pour CRE 4, lancé en 2009, il n'y a pas encore de connaissance de l'avancement des 15 dossiers retenus).

On ne peut donc parler de succès, même si les réalisations faites sont importantes. De plus, les projets qui n'ont pas été réalisés ont sans doute bloqué l'acceptation d'autres dossiers, qui peut-être auraient été réalisés.

Les explications que l'on peut avancer sont multiples, et ne jouent évidemment pas toutes en même temps ; on relève par exemple :

- des exigences de puissance trop élevées, imposant des approvisionnements sur de longues distances, donc chers ;
- une certaine incohérence dans les choix géographiques des projets retenus, avec parfois de gros projets à peu de distance les uns des autres ;
- le poids économique de l'obligation d'un fort taux de plaquettes forestières (à partir de CRE 2), alors que ce produit est un des plus chers ;
- des plans d'approvisionnements s'avérant irréalistes ou insuffisamment verrouillés au moment de signer les contrats ;
- des prix de vente de l'électricité calculés trop bas, rendant a posteriori l'équilibre économique aléatoire ;
- des technologies envisagées intéressantes, mais incertaines ;
- la difficulté pour certains soumissionnaires de concrétiser leurs plans de financement ;

En outre, les règles encadrant ces appels à projet ont provoqué un certain nombre de critiques, en particulier sur le fait qu'elles ont changé d'un appel à l'autre, ce qui a entraîné des distorsions entre les dossiers acceptés à l'un ou l'autre appel.

---

<sup>1</sup> Membre de l'Académie d'Agriculture de France, ancien président de RBM et des Forestières La Rochette.

Les exposés qui vont suivre seront des témoignages de professionnels qui ont été impliqués sur ces dossiers, et qui font part de leurs retours d'expériences. Ces témoignages devraient contribuer à améliorer le processus pour l'avenir.